



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : delinquance et criminalite

Question au Gouvernement n° 2347

## Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre de l'interieur, apres le chomage qui touche 35 % de la population active de la Martinique, la drogue et la delinquance sont les principaux maux qui menacent l'ile.

En plein Fort-de-France, a cote du lycee Schoelcher, s'est cree un quartier de non-droit ou certains s'organisent deja en autodefense pour essayer de chasser les dealers qui encombrent les ruelles. Des dix-huit heures, les gens qui sortent de leur travail ne peuvent pas rentrer dans leur foyer. Il y a a peine un mois, certains habitants ont dresse des barrages dans la rue pour bien signifier aux autorites que les choses n'allaient pas.

Les effectifs de la police ne sont peut-etre pas suffisants pour assurer un ilotage susceptible de rassurer la population. Seulement, monsieur le ministre, des promesses avaient ete faites des 1993. J'etais de ceux qui demandaient pour la Martinique la creation d'au moins un poste de police. Comment pouvez-vous donc nous aider a assurer la paix sociale de ces quartiers, en plein Fort-de-France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, le ministre delegue a l'outre-mer a evoque a plusieurs reprises, comme vous-meme devant moi, les problemes de police a la Martinique. Nous n'avons pas ete insensibles a vos demandes.

J'ai decide de creer a la Martinique une section d'intervention. J'ai developpe la police scientifique et la police de proximite. Et l'application des nouveaux rythmes de travail nous a permis de degager dix fonctionnaires qui vont etre employes a la lutte contre les trafiquants de drogue en Martinique.

Par ailleurs, debut avril, j'ai decide d'envoyer en Martinique plusieurs policiers auxiliaires qui viendront renforcer la vingtaine de ceux que j'y ai deja affectes en 1996. Ainsi, en un peu plus d'un an, et compte tenu des modifications des cycles de travail, une quarantaine de fonctionnaires supplementaires seront affectes en Martinique.

Certes, ce n'est pas suffisant et nous etudions actuellement une reorganisation des services de police, afin de les rendre plus operationnels contre le trafic de drogue et contre les delits causes par les mineurs, notamment dans certains quartiers.

Monsieur le depute, vous pouvez constater que nous prenons en compte la situation de la Martinique. Nous faisons un effort pour renforcer les effectifs des services de police. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre de l'interieur, apres le chomage qui touche 35 % de la population active de la Martinique, la drogue et la delinquance sont les principaux maux qui menacent l'ile.

En plein Fort-de-France, a cote du lycee Schoelcher, s'est cree un quartier de non-droit ou certains s'organisent deja en autodefense pour essayer de chasser les dealers qui encombrent les ruelles. Des dix-huit heures, les

gens qui sortent de leur travail ne peuvent pas rentrer dans leur foyer. Il y a à peine un mois, certains habitants ont dressé des barrages dans la rue pour bien signifier aux autorités que les choses n'allaient pas.

Les effectifs de la police ne sont peut-être pas suffisants pour assurer un ilotage susceptible de rassurer la population. Seulement, monsieur le ministre, des promesses avaient été faites dès 1993. J'étais de ceux qui demandaient pour la Martinique la création d'au moins un poste de police. Comment pouvez-vous donc nous aider à assurer la paix sociale de ces quartiers, en plein Fort-de-France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le ministre délégué à l'outre-mer a évoqué à plusieurs reprises, comme vous-même devant moi, les problèmes de police à la Martinique. Nous n'avons pas été insensibles à vos demandes.

J'ai décidé de créer à la Martinique une section d'intervention. J'ai développé la police scientifique et la police de proximité. Et l'application des nouveaux rythmes de travail nous a permis de dégager dix fonctionnaires qui vont être employés à la lutte contre les trafiquants de drogue en Martinique.

Par ailleurs, début avril, j'ai décidé d'envoyer en Martinique plusieurs policiers auxiliaires qui viendront renforcer la vingtaine de ceux que j'y ai déjà affectés en 1996. Ainsi, en un peu plus d'un an, et compte tenu des modifications des cycles de travail, une quarantaine de fonctionnaires supplémentaires seront affectés en Martinique.

Certes, ce n'est pas suffisant et nous étudions actuellement une reorganisation des services de police, afin de les rendre plus opérationnels contre le trafic de drogue et contre les délits causés par les mineurs, notamment dans certains quartiers.

Monsieur le député, vous pouvez constater que nous prenons en compte la situation de la Martinique. Nous faisons un effort pour renforcer les effectifs des services de police. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Petit Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2347

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1997, page 2061

**Réponse publiée le :** 20 mars 1997, page 2061

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mars 1997